



Femmes parlementaires du Commonwealth
Région canadienne

Commonwealth Women Parliamentarians
Canadian Region

Guide des Programmes de jumelage



Janvier 2025

Table des matières

Introduction	4
Le rôle de la représentante des FPC	5
L'organisation du programme.....	6
Le choix des dates.....	6
Les participantes.....	6
Le jumelage.....	9
Le budget	10
Les activités	10
Les suggestions et les leçons apprises.....	13
Les communications	15
La promotion et le recrutement.....	15
La communication à l'interne.....	15
La publicité	15
La reconnaissance en Chambre.....	16
La communication avec les jeunes femmes.....	16
Les suivis du programme	18
Le suivi auprès des participantes	18
Le rapport	18
La rédaction d'un article.....	19
Gabarits de formulaires et exemples	20
Budget proposé	22
Formulaire de candidature.....	23
Exemple de l'Assemblée nationale du Québec.....	25
Exemple de l'Île-du-Prince-Édouard.....	26
Formulaire d'inscription et de confirmation	27
Entente de confidentialité.....	29
Rapport sur les dépenses	30
Questionnaire d'évaluation.....	32

Introduction

Le programme de jumelage de la Région canadienne des Femmes parlementaires du Commonwealth (FPC) compte trois objectifs principaux : permettre à de jeunes femmes âgées de 17 à 25 ans d'expérimenter la vie politique parlementaire en accompagnant des femmes parlementaires dans le cadre de leurs activités parlementaires; susciter l'intérêt des jeunes femmes pour la politique et offrir à des femmes parlementaires une occasion de discuter avec des jeunes femmes de leurs intérêts et de leurs préoccupations. Ce programme correspond à la mission des FPC qui consiste à aider les femmes et les jeunes filles canadiennes à découvrir leur potentiel politique, à vivre l'épanouissement d'une carrière dans le domaine du service public et à créer une société meilleure.

Chaque assemblée législative est responsable de l'organisation des jumelages et du processus de sélection des participantes et peut réaliser le programme de jumelage au moment qui lui convient. Bien qu'il y aura des similitudes entre les programmes de jumelage, chaque section est libre d'adapter son programme pour répondre aux besoins de l'assemblée législative. On suggère que le jumelage dure une ou deux journées.

Le nombre de jeunes femmes retenues, la durée et les activités du programme peuvent aussi varier en fonction du budget de chaque section.

Le programme jumelage ne devrait pas se limiter uniquement au temps passé à l'assemblée législative. Ainsi, les participantes pourraient également vivre ensuite d'autres expériences enrichissantes, comme accompagner leur mentore dans son travail de circonscription.

L'objectif de ce guide est donc d'aider les assemblées législatives provinciales et territoriales à instaurer leurs programmes en leur fournissant un cadre et une structure fondés sur les leçons apprises et les pratiques exemplaires établies lors de programmes récents. Ce guide est conçu principalement comme une ressource pour la ou les personnes qui organisent le programme de jumelage.

Le rôle de la représentante des FPC

Votre rôle à titre de représentante des FPC de votre section en ce qui concerne ce programme consiste principalement à agir non seulement en tant que porte-parole des FPC, mais également comme « championne » du programme de votre assemblée.

Ainsi, grâce à votre leadership, vous serez en mesure de promouvoir le programme auprès de vos collègues députées, de l'administration de l'assemblée et de personnes-ressources et, ensemble, vous permettrez au programme de connaître un vif succès et d'offrir une expérience inoubliable aux jeunes femmes participantes.

Concrètement, cela se traduira par votre engagement, non seulement dans la prise de décisions qui guideront les employé(e)s de l'administration dans l'organisation du programme, mais aussi dans la mobilisation de vos collègues députées qui devraient participer activement au programme et être disponibles pour passer une période significative avec les jeunes femmes afin de garantir la réussite du programme. Pour se faire, vous pouvez évidemment vous appuyer, par exemple, sur un petit comité formé de collègues des FPC, préférablement représentant tous les partis reconnus de votre assemblée, ainsi que sur l'expérience des employé(e)s de l'administration de l'assemblée. Il est également important de vérifier auprès du greffier/de la greffière/du ou de la secrétaire général(e) qu'au moins un(e) employé(e) est disponible pour aider à organiser le programme.

Comme mentionné dans l'introduction, le programme de jumelage se veut très flexible. En ce sens, vous devrez vous prononcer sur plusieurs aspects du programme qui reflètent non seulement la mission et la vision du programme, mais qui tiennent compte également des caractéristiques propres à votre assemblée législative. Vous pourrez ainsi adapter le programme et mettre l'accent sur les aspects qui vous tiennent le plus à cœur.

Par conséquent, les employé(e)s de l'administration se tourneront vers vous pour obtenir des décisions et des directives, notamment sur les critères d'admission au programme et les procédures connexes, le nombre de candidates et le processus de sélection, le budget, la durée (un ou deux jours) et les activités à organiser.

Mais n'ayez crainte! Comme mentionné plus haut, ce programme se veut flexible et n'est pas conçu pour devenir une corvée complexe et chronophage. En effet, vous avez toute la latitude pour en faire un programme qui vous convient.

L'organisation du programme

Le choix des dates

Afin de choisir un moment approprié pour tenir les activités du programme, les organisateurs du programme devraient prendre en compte les éléments suivants :

1. Les jours de séance de votre assemblée, y compris les réunions de comités;
2. Les calendriers scolaires et universitaires;
3. La disponibilité des parlementaires qui participeront, notamment de la représentante des FPC sur qui, bien souvent, repose une plus grande responsabilité dans l'organisation et le déroulement du programme;
4. Les journées qui pourraient être pertinentes pour le programme, comme la Journée internationale des femmes (le 8 mars) ou la Journée de l'affaire « personne » (le 18 octobre);
5. Un événement spécial (p. ex. une visite officielle) prévu qui pourrait entrer en conflit avec le programme de jumelage, notamment en ce qui concerne la disponibilité des députées et des services de votre assemblée, ou, à l'inverse, qui pourrait encourager une plus grande participation des parlementaires au programme de jumelage;
6. Les jours de séance qui pourraient rendre la participation des parlementaires plus difficile, comme les jours de séance qui sont habituellement occupés, les réunions de caucus ou le jour du budget;
7. Dans certaines régions, on pourrait tenir compte des facteurs saisonniers, comme la probabilité d'une tempête de neige, qui pourrait causer des problèmes de transport pour les participantes.

Les participantes

Les parlementaires

Un nombre minimal de parlementaires jumelées avec les jeunes femmes est nécessaire pour assurer le succès de l'aspect jumelage du programme. Cependant, le nombre de députées qui participent aux

différentes activités prévues au programme (réception, table ronde, etc.) n'est pas nécessairement limité et dans plusieurs cas, toutes les femmes parlementaires sont invitées à ces activités.

Généralement, l'invitation à participer au programme dépendra du nombre de femmes parlementaires qui siègent à votre assemblée législative, du rôle qu'elles jouent et leur niveau d'intérêt. La disponibilité des parlementaires sera également un facteur déterminant. Il faut aussi garder à l'esprit qu'une ou plusieurs parlementaires peuvent devoir se désister à la dernière minute advenant une modification des travaux de la chambre, une urgence dans leur caucus, etc.

Dans la plupart des cas, la sélection des participantes parlementaires se fera avec l'aide de la représentante des FPC. Cependant, si votre assemblée compte plusieurs députées intéressées, les bureaux des caucus ou des whips pourraient être consultés, ainsi que toute membre indépendante qui serait intéressée.

Les jeunes femmes

Les assemblées législatives peuvent adopter un mode de sélection des jeunes femmes participantes qui convient à leur situation, tout en respectant l'équilibre entre les objectifs de la section et les ressources disponibles de l'assemblée. La plupart des assemblées législatives ont un très petit nombre de personnes pouvant se consacrer à la gestion du programme de jumelage et par conséquent, il est préférable d'opter pour un processus qui n'exige qu'un minimum de temps et d'effort. De plus, il faut tenir compte du rôle que votre représentante des FPC désire jouer dans la sélection des jeunes femmes.

À la lumière de l'expérience de certaines assemblées législatives, il existe au moins trois options :

1. La représentante des FPC et les autres parlementaires qui participent ne jouent qu'un rôle minimal et délèguent la responsabilité de sélection aux employé(e)s de l'administration.
2. La représentante des FPC et les autres parlementaires qui participent examinent les candidatures et décident de celles qui sont retenues. Bien que cette option puisse susciter l'intérêt des parlementaires, elle peut également entraîner plus de travail et des retards potentiels (en fonction du temps dont disposent les parlementaires pour évaluer les candidats).
3. Il n'y a pas de processus de sélection :
 - Le nombre de candidatures est petit, donc elles peuvent toutes être acceptées.
 - Les parlementaires proposent et choisissent des candidates qu'elles connaissent déjà (souvent provenant de leur circonscription).

- Un nombre restreint de candidates participent, ou ont récemment participé, à un autre programme (stagiaires parlementaires, simulation parlementaire, etc.) et sont automatiquement choisis.

Peu importe l'option choisie, il est recommandé que la représentante des FPC approuve le mode de sélection et les critères dès que possible dans le processus.

De plus, dans le cas où il y aurait de nombreuses candidatures où un processus de sélection serait nécessaire, vous pourriez vouloir anonymiser les candidatures afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

Critères à considérer

Âge : Le programme prévoit la participation de jeunes femmes âgées de 17 à 25 ans. La participation de jeunes femmes âgées de 17 ans nécessitera probablement le consentement écrit des parents/tuteurs, surtout si la jeune femme doit être hébergée et transportée.

Connaissances ou expérience préalables : Dépendant des objectifs établis pour le programme par la représentante des FPC et des activités organisées, le niveau de connaissances et d'expérience des jeunes femmes pourrait jouer un rôle dans leur sélection.

Si l'objectif est de développer, plutôt que de renforcer, l'intérêt des jeunes femmes pour la politique, il peut être souhaitable de permettre la sélection de jeunes femmes n'ayant pas d'expérience politique préalable. Toutefois, si vous désirez offrir un programme qui abordera des sujets en profondeur, par exemple dans le cadre d'une table ronde ou d'une présentation éducative avec des intervenants extérieurs, les jeunes femmes peuvent souhaiter se familiariser avec le sujet à l'avance. Vous pourriez aussi opter pour un groupe de jeunes femmes avec des connaissances et des expériences diverses afin de garantir la variété des profils sélectionnés. Dans un tel cas, vous pourriez alors leur envoyer un peu d'information à lire quelques jours avant le début du programme afin qu'elles maîtrisent toutes un sujet donné.

Représentation régionale : Il se peut que vous décidiez d'avoir une représentation régionale des participantes. Cela entraînera évidemment des coûts d'hébergement et de transport qui peuvent être élevés et avoir un impact sur le budget alloué pour l'activité.

Relation entre une parlementaire et une jeune femme : Comme expliqué plus haut, les jeunes femmes participantes connaissent parfois déjà une ou un parlementaire de votre assemblée. Ceci pourrait éventuellement soulever un problème de conflit d'intérêts.

Informations requises

Peu importe le mode de sélection utilisé, vous aurez besoin de recueillir certaines informations de base de la part des jeunes femmes candidates : nom, adresse, date de naissance, adresse courriel et numéro de téléphone cellulaire. Vous pourriez vouloir obtenir des informations supplémentaires avant ou après la confirmation de leur participation au programme (voir le Formulaire d'appel de candidatures et le Formulaire d'inscription et confirmation), par exemple :

- la circonscription électorale où réside la participante (notamment si vous désirez une représentation régionale et aussi pour identifier un jumelage potentiel entre une députée et une jeune femme de sa circonscription ou région)
- auto-identification : Autochtone, besoin de mesures d'adaptation, membre d'une minorité (visible, LGBTQ+), etc. – selon les lignes directrices de votre assemblée
- coordonnées d'une personne en cas d'urgence
- allergies et restrictions alimentaires
- déclaration d'être ou d'avoir été membre ou employée d'un parti politique de votre province ou territoire
- curriculum vitae;
- lettre de motivation.

Par ailleurs, dépendant des activités de votre programme, votre assemblée voudra possiblement que les jeunes femmes participantes signent une Entente de confidentialité et donnent leur consentement pour la prise de photos/vidéos. NOTE : vous pouvez probablement utiliser le formulaire de consentement pour la prise de photo/vidéo de votre assemblée, s'il en existe un.

Le jumelage

Un ratio d'une parlementaire pour une jeune femme peut permettre un échange individualisé enrichissant. Cependant, il peut être judicieux de jumeler deux jeunes femmes avec une parlementaire, car cela pourrait s'avérer moins intimidant pour les jeunes femmes si elles ne sont pas seules avec une parlementaire. Le ratio deux pour une a l'avantage de mobiliser moins de parlementaires (ou permet une rotation des parlementaires si leur horaire chargé ne leur permet pas d'être présente pour la durée complète du jumelage).

La disponibilité et la personnalité des députées participantes, ainsi que l'âge et l'expérience des jeunes femmes peuvent donc être des facteurs à considérer lors du jumelage.

Le jumelage entre les députées et les jeunes femmes peut se faire de différentes façons :

- aléatoirement
- par région : jumeler des jeunes femmes avec une députée qui vient de la même circonscription ou région qu'elles
- par intérêt : jumeler deux femmes qui ont des intérêts communs (information qui proviendrait probablement d'une lettre de motivation ou d'un curriculum vitæ)
- par connaissance : les deux femmes se connaissent déjà

Le budget

Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour déterminer les fonds nécessaires pour mettre en œuvre un programme de jumelage :

1. le nombre total de participantes – et d'invité(e)s, le cas échéant – à chaque activité
2. les frais de repas et de pauses café
3. les cadeaux ou le matériel d'accueil (calepin, stylos, etc.), souvenirs de l'assemblée législative (vêtement, tasse, etc.) offerts aux jeunes femmes
4. les frais de transport pour les jeunes femmes*
5. les coûts d'hébergement pour les jeunes femmes*
6. les coûts possibles associés à la participation d'experts, par exemple pour une table ronde (indemnité quotidienne, frais de repas, etc.*)
7. les autres coûts possibles, s'ils ne sont pas fournis gratuitement par votre assemblée législative (location de salle à l'externe, services audiovisuels, personnel supplémentaire, etc.)

**Les jeunes femmes participantes et les invité(e)s peuvent utiliser le formulaire de demande de remboursement des dépenses de votre assemblée législative, que vous pourrez adapter au besoin.*

Les organisatrices des programmes de jumelage, dont les participantes ont nécessité de l'hébergement, ont fait les réservations d'hôtel et ont payé l'hôtel directement. Aucune assemblée n'a jusqu'à présent eu besoin d'acheter des billets d'avion pour leur programme de jumelage. Les participantes qui voyageaient ont acheté elles-mêmes leurs billets d'autobus ou payé leur essence et ont été remboursées après en avoir fait la demande avec reçus à l'appui.

Les activités

Votre programme de jumelage peut inclure plusieurs types d'activités différentes réparties sur une période qui convient aux parlementaires qui y participent. Les programmes jusqu'à présent se sont déroulés sur une ou deux journées, habituellement consécutives.

Une assemblée a organisé le programme sur deux jours non consécutifs afin d'offrir une expérience pendant une journée de séance et pendant une journée où l'assemblée ne siégeait pas. Cette façon de faire permettait notamment une plus grande flexibilité dans l'organisation d'activités non reliées au travail parlementaire quotidien, telles que des séances d'information, et a accordé plus de temps pour l'observation du travail de la mentore. Cependant, cette option est davantage possible si toutes les jeunes participantes peuvent se rendre facilement à l'assemblée législative.

La plupart des programmes comprennent les activités habituellement tenues lors de visites officielles :

1. une visite guidée de l'assemblée législative
2. assister à la période des questions
3. assister à une réunion d'un comité/d'une commission parlementaire
4. une rencontre, une réception ou un repas avec la présidence et/ou le greffier/la greffière/le ou la secrétaire général(e) et d'autres invité(e)s

Autres activités pouvant être incluses dans un programme de jumelage

Activité	Commentaire
Dîner et/ou réception avec des représentantes des FPC et d'autres femmes parlementaires	Cette activité est normalement prévue au programme. Dans certains cas, toutes les députées de l'assemblée sont invitées.
Séance de questions et de rétroaction entre les femmes parlementaires et les jeunes participantes	Les participantes ont beaucoup apprécié cette activité.
Observation au travail : visiter les bureaux des députées et prendre part à diverses rencontres à leur agenda	Ceci constitue essentiellement la base d'un programme de jumelage, mais n'a pas toujours eu lieu, souvent à cause de conflits d'horaires des députées.
Une table ronde incluant des invité(e)s de marque et des experts de questions parlementaires ou politiques (ex. professeur, commissaire à la vie privée, haut-fonctionnaire, journaliste)	Cette activité est sans doute très intéressante et informative pour les jeunes femmes et les députées, mais exige plus de temps d'organisation.

Activité	Commentaire
Séance d'information sur le fonctionnement de votre assemblée	Un(e) expert(e) de la procédure parlementaire de votre assemblée a sans doute l'habitude d'offrir une telle séance. Cette activité peut probablement être organisée rapidement et faire partie d'un Plan B.
Tournage de capsules pour les médias sociaux	Cette activité permet de publiciser non seulement le programme de jumelage, mais également le travail de votre assemblée. Cela nécessite probablement l'aide de vos collègues en communication, si vous en avez.
Rencontre avec des journalistes	Cette activité permet de publiciser non seulement le programme de jumelage, mais également le travail de votre assemblée.
Assister à un événement à l'extérieur de l'enceinte parlementaire en lien aux objectifs du programme (p. ex. événement pour la Journée internationale des femmes, exposition dans un musée)	Dépendant de la durée d'un tel événement, il faut peut-être déterminer les dates du programme de jumelage en fonction de la date prévue pour l'événement, ce qui peut compliquer l'organisation du programme. Cependant, cela pourrait offrir une expérience intéressante aux jeunes femmes.
Présentation/rencontre avec une organisation externe en lien avec les objectifs du programme (p. ex. un groupe de femmes autochtones ou une organisation qui promeut la participation des femmes en politique en général)	Les représentantes d'une telle organisation pourraient souhaiter venir rencontrer les participantes, qui pourraient à leur tour profiter d'un point de vue différent ou complémentaire à celui des députées.
Observer la mentore dans son bureau de circonscription, dans son travail de comité/commission, etc.	En complément au programme de jumelage, il convient de réfléchir à la manière d'enrichir l'expérience de la jeune participante.

Les suggestions et les leçons apprises

Voici une liste de suggestions et de leçons apprises compilée à partir de la rétroaction fournie par les assemblées législatives qui ont déjà organisé un programme de jumelage.

- Ne pas oublier d'avertir suffisamment à l'avance tous les services pertinents de votre assemblée (sécurité, restauration, guides, photographe, etc.) de la venue des jeunes femmes.
- Étant donné l'aspect imprévisible des affaires parlementaires, il vaut mieux avoir un plan B pour quelques éventualités et avoir de la souplesse dans le programme pour s'adapter aux changements d'horaire de l'assemblée ou des députées :
 - a) devoir changer de salle
 - b) changer la date du programme (cas extrême!)
 - c) députée participante non disponible : prévoir par exemple une députée « de remplacement » ou de revoir la liste de jumelage afin de jumeler plus qu'une jeune femme par députée
 - d) avoir une courte liste de collègues pouvant prendre la relève à tout moment pour aider à la dernière minute, par exemple pour accompagner les jeunes femmes, etc.
 - e) s'assurer que le programme prévoit des entretiens avec des employés de différents secteurs de l'assemblée qui peuvent être déplacés, abrégés, voire carrément annulés au besoin, en fonction des disponibilités changeantes des députées qui participent. D'une part, ces échanges avec l'administration permettront aux jeunes femmes de mieux connaître le travail fait à l'assemblée. D'autre part, ces éléments du programme peuvent être facilement modifiés (en avertissant à l'avance les collègues) et permettre d'éviter des flottements dans le programme si des parlementaires doivent s'absenter à la dernière minute
- Si la représentante des FPC et d'autres députées jouent un rôle important dans l'organisation du programme (p. ex. faire la sélection des participantes), il faut prendre en compte leur horaire chargé et prévoir qu'elles ne pourront peut-être pas respecter un échéancier trop serré.
- Prévoir que certaines jeunes femmes voudront peut-être rester à l'assemblée législative après la fin du programme, par exemple pour assister à une réunion de comité/commission ou rencontrer une parlementaire qui l'a invitée à son bureau.

- Exiger des références, une longue lettre de présentation ou autres informations nécessitant du temps et des connaissances risque de limiter l'accès au programme, notamment pour les plus jeunes qui ont moins d'expérience de vie.
- Prévoir une séance d'échanges avec les participantes (députées et jeunes femmes) pour qu'elles posent des questions, fassent des commentaires sur leur expérience et ainsi de suite.
- Si les activités ne sont pas toutes en groupe, par exemple observer dans le bureau d'une mentore, vous pourriez vouloir demander aux jeunes femmes de signer un formulaire de confidentialité leur interdisant de révéler toute information privilégiée à laquelle elles auraient pu avoir accès (voir le Formulaire de confidentialité).

Avoir au début du programme une séance pour « briser la glace », comme un jeu de quiz ou d'autres jeux non compétitifs, afin que les jeunes femmes se sentent plus à l'aise dans un environnement qui pourrait leur sembler intimidant.

Les communications

La promotion et le recrutement

Différents outils et méthodes ont été utilisés par les assemblées législatives pour faire la promotion du programme et le recrutement des jeunes femmes :

- publicité auprès des écoles secondaires, collèges et universités (ceci pourrait engendrer un grand nombre de candidatures)
- annonce dans les médias sociaux (ceci pourrait engendrer un grand nombre de candidatures)
- envoi d'information sur le programme en utilisant les listes de participantes à des programmes en lien avec l'assemblée ou le gouvernement (programmes des pages, de stagiaires, de simulation parlementaire, etc.)

La communication à l'interne

Une communication efficace, et le plus tôt possible pour un retour d'information et une coordination, entre les femmes parlementaires participantes, les organisatrices/organisateur et les divers services impliqués est essentielle au succès du programme. Ainsi, assurez-vous d'obtenir des instructions claires de la représentante des FPC, et faites-en autant avec les employés de l'assemblée ou de l'externe qui fourniront les divers services. Par exemple, avvertir les services de sécurité de la venue des jeunes femmes dans les délais requis évitera des problèmes lors de leur arrivée.

La publicité

Étant donné l'aspect positif du programme de jumelage, votre représentante des FPC voudra peut-être en faire la publicité à l'avance auprès des parlementaires et des employés de l'assemblée législative et/ou faire paraître un article avec des photos dans votre bulletin interne après la tenue du programme.

De même, l'envoi d'un communiqué de presse aux médias locaux pourrait donner lieu à une couverture télévisée ou radiophonique du programme, ce qui donnerait une image favorable de votre assemblée législative tout en permettant d'atteindre davantage de jeunes femmes.

De plus, votre assemblée pourrait vouloir publiciser le programme par une ou des publications sur ses comptes de médias sociaux.

Les photos et les vidéos

Des occasions se présenteront au cours du programme pour prendre des photos ou des vidéos des participantes, mais aussi des invités (la présidence, autres parlementaires, etc.). Il est important que les jeunes femmes (ou leur parent/tuteur) signent le formulaire de consentement de votre assemblée législative permettant l'utilisation des photos ou vidéos dans lesquelles elles apparaissent.

La reconnaissance en Chambre

Généralement, la présence des jeunes femmes à l'assemblée législative est reconnue à un moment opportun pendant une séance de la Chambre. Par exemple, la représentante des FPC peut parler du programme et mentionner les participantes pendant la rubrique des déclarations des députés. Une autre possibilité serait une reconnaissance par la présidence après la période des questions.

Cette reconnaissance est toujours un moment fort et de grande fierté pour les jeunes femmes présentes dans les tribunes.

La communication avec les jeunes femmes

Les informations à communiquer aux jeunes femmes AVANT leur arrivée :

- bien indiquer dans le programme que des changements de dernière minute sont possibles
- votre nom, numéro de téléphone et adresse courriel (et/ou de votre collègue) à contacter en cas de problème avant leur arrivée ou pendant la durée du programme
- vos attentes en ce qui concerne une tenue vestimentaire appropriée
- le formulaire de consentement de photos/vidéos
- le cas échéant, le formulaire de consentement du parent/tuteur
- Optionnel : Le nom de la députée avec qui elle sera jumelée. Toutefois, selon les circonstances, il est peut-être préférable de ne pas communiquer cette information à l'avance, notamment à cause de la probabilité de conflit d'horaire de la députée qui pourrait devoir se désister à la dernière minute. Cela pourrait éviter des déceptions ou des surprises.

De plus, vous pouvez distribuer aux jeunes femmes À LEUR ARRIVÉE une pochette incluant le programme, les biographies des mentores et autres personnes participant au programme, ainsi que

d'autres documents (dépliants, livrets, etc.) portant sur votre assemblée législative, la procédure parlementaire et autres informations leur pouvant être utiles.

Les suivis du programme

Le suivi auprès des participantes

Dans le but d'améliorer le programme, vous pouvez recueillir les commentaires des participantes, autant des députées que des jeunes femmes, sur leur expérience. Cela peut se faire soit par une séance à la fin du programme ou par le biais d'un questionnaire adressé aux jeunes femmes (voir le Questionnaire d'évaluation).

Le rapport

À la suite de la tenue du programme de jumelage, les assemblées législatives qui demandent un remboursement à la Région canadienne des FPC doivent présenter un rapport sur le déroulement du programme et soumettre une liste détaillée des dépenses.

Le contenu du rapport

Le rapport, d'au plus deux pages, doit contenir les informations ci-dessous (*obligatoires) qui sont pertinentes à votre programme :

1. *la date ou les dates du programme
2. *la liste des participantes (députées et jeunes femmes)
3. *un résumé des activités, événements, réceptions, etc.
4. la liste des invités/fonctionnaires qui ont contribué au programme, par exemple pour faire une présentation, animer une activité, recevoir les jeunes femmes dans leur bureau
5. le cas échéant, le nombre d'heures que les jeunes femmes ont passées à observer le travail de leur mentore
6. ce que les jeunes femmes, et peut-être les députées, ont appris et apprécié du programme
7. des photos et/ou des hyperliens ou PDF (par exemple à un article de journal)
8. *la liste détaillée de toutes les dépenses : activités, coûts d'hébergement et de transport, cadeaux/souvenirs offerts aux jeunes femmes, etc. (voir le Rapport des dépenses)
9. *une copie PDF des reçus des dépenses

Certaines informations, comme les reçus ou les photos, peuvent être incluses en pièce jointe.

Veillez soumettre votre rapport et les pièces jointes électroniquement avant l'échéance donnée par le/la secrétaire de la Région canadienne des FPC.

La rédaction d'un article

Si la représentante des FPC, ou une autre femme parlementaire, a le temps et l'envie, elle pourrait rédiger un article sur votre programme de jumelage dans la *Revue parlementaire canadienne* ou *The Parliamentarian*. Cela contribuerait à promouvoir le programme et à y témoigner de l'engagement des FPC et de votre assemblée législative.

Gabarits de formulaires et exemples

Vous trouverez ci-dessous des hyperliens à des suggestions de gabarits pour différents formulaires que vous pouvez adapter à vos besoins et à la terminologie utilisés par votre assemblée législative, ainsi que quelques exemples – en anglais OU en français – qui ont utilisés dans les assemblées législatives.

Vous pouvez également ajouter de l'information, par exemple les dispositions sur la protection de la vie privée, que votre assemblée inclut habituellement dans de tels formulaires.

NOTE : Vous remarquerez dans les formulaires certaines parties en italique et/ou avec un astérisque; celles-ci indiquent soit des champs à remplir, soit de l'information ou une suggestion de notre part qui devraient être supprimés de votre version finale du formulaire.

Budget proposé

Le gabarit de budget proposé comprend des lignes optionnelles pour l'hébergement et le transport. Bien entendu, ces postes ne peuvent être remplis que lorsque vous avez une bonne idée du nombre de jeunes femmes que vous inviterez à participer et de leur provenance (le facteur principal étant la décision d'avoir une représentation régionale ou non).

Formulaire d'appel de candidatures

Si vous optez pour un appel de candidatures à partir des médias sociaux et/ou du site Web de votre assemblée législative, vous pouvez mettre un hyperlien à un formulaire à remplir en ligne. Sinon, vous pouvez demander aux candidates de vous écrire pour exprimer leur intérêt et leur envoyer ensuite un formulaire par courriel.

Formulaire d'inscription et de confirmation

Ce formulaire sert à recueillir de l'information supplémentaire sur les participantes choisies et à confirmer officiellement leur participation.

Entente de confidentialité

L'utilisation de ce formulaire dépend des activités du programme et des besoins de votre assemblée législative. Il peut servir surtout si les participantes risquent de prendre connaissance de renseignements

confidentiels, par exemple en passant du temps dans le bureau de leur mentore ou dans une réunion de caucus.

Rapport des dépenses

Il s'agit d'un gabarit simple que vous pouvez adapter au besoin. Vous pouvez également choisir d'utiliser le formulaire de votre assemblée législative ou de faire rapport dans un autre format de votre choix.

Questionnaire d'évaluation

Les questions de ce formulaire peuvent être adaptées à votre programme, surtout si certaines d'entre elles ont déjà été traitées en groupe à la fin du programme.

Budget proposé

Programme de jumelage - Budget proposé							
Jour	Activité	Quantité	Item	Coût	Total	Fournisseur	Participant(e)s
Jour 1	Arrivée/accueil	15	muffins	3,00 \$	45,00 \$		3 députées, la greffière, le sous-greffier, 8 participantes
		10	cafés & thés				
		10	jus				
	Déjeuner	15	soupes				
		15	sandwiches				
		15	biscuits				
		15	cafés & thés				
		10	jus				
	Table ronde	20	biscuits				
		20	cafés & thés				
		10	jus				
	Hôtel	5	chambres (petit-déjeuner inclus)	200 \$	1000 \$	Hôtel XYZ	Noms des participantes
Jour 2	Déjeuner	15	salades				
		15	sandwiches				
		15	biscuits				
		15	cafés & thés				
		10	jus				
	Réception de clôture	20	biscuits				
		20	cafés & thés				
		10	jus				
	Transport	4	billet bus/train	80 \$	320 \$	bus XY/Via	Noms participantes
		1	billet d'avion	1000 \$	1000 \$	Air XYZ	Participante #5
		1	taxi aéroport-hôtel	50 \$	50 \$		Participante #5
		1	taxi hôtel-aéroport	50 \$	50 \$		Participante #5
				TOTAL			



Formulaire de candidature

pour participer au Programme de jumelage
avec des femmes parlementaires de **NOM DE VOTRE ASSEMBLÉE**
à **NOM DE LA VILLE** du **DATE** au **DATE**

Veillez soumettre ce formulaire au plus tard le **DATE**.

***= Suggestions de demandes d'informations optionnelles à ajouter ou non à votre formulaire, selon vos besoins.**

Prénom :

Nom de famille :

Date de naissance :

Adresse :

Numéro de téléphone cellulaire :

***Nom de votre circonscription électorale :**

***Êtes-vous Autochtone? (utilisez ici la terminologie usuelle de votre assemblée) :**

***Êtes-vous membre d'une minorité visible ou de la communauté LGBTQ+? (utilisez ici la terminologie usuelle de votre assemblée) :**

Êtes-vous, ou avez déjà été, membre ou employée d'un parti politique provincial de **NOM DE VOTRE PROVINCE?*

Non

Oui. ***De quel parti?** _____

***Veuillez copier-coller le texte de votre curriculum vitæ (max. 500 mots) :**

***Veuillez indiquer ce qui vous motive à participer au programme de jumelage (maximum *500 mots) :**

Je certifie que les informations que j'ai fournies dans la présente demande sont, à ma connaissance, exactes et complètes. Si cette candidature aboutit à ma sélection en tant que participante au programme de jumelage, je comprends que toute information fautive ou trompeuse dans ma candidature ou tout comportement non parlementaire pendant la durée du programme peut entraîner mon exclusion du programme de jumelage.

Signature :

Date :

Exemple de l'Assemblée nationale du Québec

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PAR ICI LA DÉMOCRATIE

Survoler Approfondir ▼ Participer ▼ Nous joindre

Se connecter S'inscrire

<< Participer

Jumelages avec des femmes parlementaires

Partager

Présentation

Nous joindre

[Par courriel](#)
[Site Web du Cercle des femmes parlementaires](#)



Programme de jumelages entre jeunes femmes et femmes parlementaires

Le Cercle des femmes parlementaires cherche six jeunes femmes intéressées par la politique et qui désirent en apprendre davantage! Chaque jeune femme sélectionnée sera jumelée avec une élue de l'Assemblée nationale du Québec pour deux jours. Le programme comprendra notamment :

- une visite de l'hôtel du Parlement;
- un repas avec des députées;
- un entretien avec la présidente de l'Assemblée nationale du Québec, Madame Nathalie Roy;
- diverses rencontres ainsi que des échanges privilégiés;
- des présences aux travaux parlementaires.

Un programme détaillé sera transmis aux participantes sélectionnées.

Objectifs

- Permettre à des femmes de 17 à 25 ans d'expérimenter la vie politique parlementaire en accompagnant des élues dans le cadre de leurs activités parlementaires.
- Susciter l'intérêt des jeunes femmes pour la politique.
- Démystifier le milieu de la politique ainsi que les rôles et les responsabilités des parlementaires.
- Offrir à des élues une occasion d'échanger avec des jeunes sur leurs préoccupations et leurs intérêts.

Critères

- Femme âgée de **17 à 25 ans**;
- Résidente du Québec;
- Intérêt pour la politique;
- Motivation à participer au jumelage;
- Disponibilité le mercredi 22 mai et le jeudi 23 mai 2024.

Coûts

L'ensemble des coûts (déplacement, hébergement - 1 nuitée, et repas) sera pris en charge par l'Assemblée nationale du Québec.

Pour soumettre votre candidature

Transmettre votre **curriculum vitae à jour** avec une **lettre de motivation** (d'une page maximum) expliquant pourquoi vous aimeriez participer au programme de jumelage à madame Karine Gaudreault : kgaudreault@assnat.qc.ca.

Date limite : lundi 18 mars 2024, 23 h 59.

Survoler

Découvrir les événements marquants de la vie démocratique québécoise

Approfondir

- Programme d'études CQ
- Femmes, société et politique
- Lieux de pouvoir
- Parlementarisme et élections
- Pouvoirs et démocratie

Participer

- Période parlementaire
- Ateliers jeunesse et visites guidées
- Bourses de la démocratie
- Comment ça marche?
- Camp de jour citoyen

S'abonner à l'infolettre

Nous joindre



Exemple de l'Île-du-Prince-Édouard



October 30
and
November 20

*Commonwealth
Women
Parliamentarians
Twinning Program*

PEI Young Women:
Experience Parliamentary
Life by accompanying
women parliamentarians

Women Ages
17 to 25

To apply email Assembly@Assembly.pe.ca
with the following info:

<p><u>Submit</u></p> <p>Name Age Contact Info</p>	<p><u>Answer</u></p> <p>What interests you about parliamentary life?</p>	<p><u>Apply By</u></p> <p>October 18th, 2024</p>
--	---	---



Formulaire d'inscription et de confirmation

Programme de jumelage
NOM DE VOTRE ASSEMBLÉE
à *NOM DE LA VILLE* du *DATE* au *DATE*

Veuillez retourner ce formulaire dûment rempli au plus tard
le DATE à ADRESSE COURRIEL.

Prénom :

Nom de famille :

Avez-vous une allergie ou une restriction alimentaire :

Non Oui – Laquelle/lesquelles :

Veuillez préciser si vous avez besoin de mesures d'adaptation particulières (par exemple en lien avec un handicap) : _____

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Numéro de tél. cellulaire :

Quel moyen de transport prévoyez-vous utiliser pour vous rendre à l'assemblée législative? :

Avez-vous besoin d'hébergement? (le cas échéant, l'Assemblée législative pourrait rembourser vos coûts d'hébergement) :

Non Oui

Le cas échéant, n'oubliez pas de conserver tous vos reçus!

Je certifie que les informations que j'ai fournies dans le présent formulaire sont, à ma connaissance, exactes et complètes. Je certifie en outre que je réponds à tous les critères essentiels pour pouvoir participer au programme de jumelage, à savoir : je suis une femme âgée de 17 à 25 ans; et je suis disponible **le(s) DATE(es)** pour participer au programme.

Signature :

Date :

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec : Nom, courriel, # téléphone



Entente de confidentialité

Dans le cadre de ma participation au Programme de jumelage, qui se déroulera **DATE(S) à l'Assemblée XXX**, je pourrais avoir l'occasion de prendre part à diverses rencontres formelles et informelles. En conséquence, je reconnais que je pourrais avoir accès à des renseignements personnels ou confidentiels.

Je _____ déclare formellement ce qui suit :
souignée

1. Je m'engage à respecter rigoureusement le caractère confidentiel des renseignements dont j'aurai connaissance et des documents auxquels j'aurai accès dans le cadre du Programme de jumelage.
2. Je m'engage à ne pas communiquer ni divulguer ces renseignements ou documents sans permission préalable.
3. Je m'engage à n'utiliser ces renseignements ou documents qu'à des fins directement liées au Programme de jumelage, à moins d'avoir obtenu une permission préalable.
4. Je m'engage à respecter la vie privée des parlementaires et du personnel politique et à ne pas divulguer d'information personnelle les concernant sans permission préalable.
5. Je comprends que ces règles de confidentialité s'appliquent pendant ma participation au Programme de jumelage et que la fin de cette activité ne me dégage aucunement de mes obligations et engagements relatifs à la confidentialité des renseignements et documents dont j'aurais eu connaissance.
6. Je suis consciente que tout manquement de ma part à respecter intégralement le présent engagement de confidentialité pourrait entraîner des réclamations, des recours légaux ou d'autres procédures.
7. Je confirme avoir lu attentivement et avoir saisi toute la portée de la présente entente.

En foi de quoi, j'ai signé à _____, ce _____

Signature : _____



Rapport sur les dépenses

Programme de jumelage FPC
Assemblée législative de NOM
Le(s) DATE(S)

Frais d'activités du programme

Date	Activité	# de personnes	Coût
2024-11-15	Déjeuner (soupes, sandwiches, breuvages, biscuits)	10	20 \$/pers.= 200 \$
SOUS-TOTAL			\$

Dépenses des jeunes femmes et invité(e)s

Nom, prénom	Transport – Autobus aller-retour	100,00 \$	
Participante	Hébergement – 1 nuit, Hôtel XYZ	150,00 \$	
Lieu de résidence	Indemnité quotidienne	00,00 \$	
	Autre	00,00 \$	
	Total	250,00 \$	250,00 \$
Nom, prénom	Transport	00,00 \$	

Participante Lieu de résidence	Hébergement		
	Indemnité quotidienne		
	Autre		
	Total	\$	\$
Nom, prénom	Transport	00,00 \$	
Invité(e) Lieu de résidence	Hébergement		
	Indemnité quotidienne		
	Autre		
	Total	\$	\$
SOUS-TOTAL			\$
TOTAL			\$



Questionnaire d'évaluation

Programme de jumelage
NOM DE VOTRE ASSEMBLÉE
du *DATE* au *DATE*

Veuillez retourner ce formulaire dûment rempli au
plus tard le *DATE* à *ADRESSE COURRIEL*.

1. Quelle note donnez-vous à l'ensemble du programme?

Faible

Excellent

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

2. L'information fournie avant votre arrivée et pendant la durée du programme était :

Insuffisante ou tardive

Excellente

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Commentaire : _____

3. Quelle note donneriez-vous à l'accueil et l'hospitalité?

Faible

Excellent

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Commentaire : _____

4. La durée du programme était :

_____ Trop courte

_____ Adéquate

_____ Trop longue

5. Comment évaluez-vous l'ensemble des activités du programme?

Pas très intéressantes

Très intéressantes

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Quelle activité avez-vous préférée? _____

Quelle activité avez-vous aimée le moins? _____

Le cas échéant, quelle(s) activité(s) ajouteriez-vous ou enlèveriez-vous du programme?

Autres commentaires : _____

6. Comment évaluez-vous l'organisation générale du programme (salles, repas, horaire, etc.)?

Faible

Excellente

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Commentaire : _____

7. La durée de votre temps passé avec votre mentore députée était :

_____ Trop courte

_____ Adéquate

_____ Trop longue

Qu'avez-vous apprécié le plus de votre temps passé avec votre mentore députée?

Qu'avez-vous apprécié le moins de votre temps passé avec votre mentore députée?

Prévoyez-vous rester en contact avec votre mentore députée? ____ Oui ____ Non

Commentaire : _____

8. Est-ce que le programme vous a permis de mieux comprendre le travail d'une parlementaire et les défis que les femmes en politique rencontrent?

Pas du tout

Beaucoup

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Commentaire : _____

9. Est-ce que le programme vous a encouragée à devenir ou à rester active en politique?

Pas du tout

Beaucoup

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Commentaire : _____

10. Dans l'ensemble, est-ce que le programme a répondu à vos attentes?

Pas du tout

Absolument

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Commentaire : _____